

Paris, le 3 novembre 2020

Madame la Présidente du Conseil supérieur des programmes

110 rue de Grenelle

75007 Paris

**Objet** : allègement en urgence des programmes pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la présidente du Conseil supérieur des programmes,

Le 17 juin dernier, puis le 10 septembre, nous vous avons écrit afin de vous alerter sur la nécessité d'un allègement des programmes scolaires pour l'année 2020-2021. Il s'agissait alors de laisser le temps aux enseignant-e-s de compenser en début d'année les inégalités scolaires qui s'étaient accrues durant le confinement.

Alors que des dizaines de classes ont été fermées, que le virus circule activement sur le territoire, et face à la mobilisation des personnels, le ministre de l'Éducation nationale a dû admettre que l'accueil des élèves doit évoluer. Le ministre reconnaît lui-même implicitement que les programmes sont impossibles à tenir, car il a annoncé aux personnels dans un courrier électronique que les épreuves communes seront annulées cette année scolaire.

Les programmes, trop lourds en temps ordinaire, ne pourront être achevés durant cette année scolaire. Les établissements du second degré passent en effet progressivement au dédoublement des classes avec une mise en œuvre d'une continuité pédagogique. Refuser tout aménagement des programmes scolaires dans ce cadre est intenable autant pour les personnels que pour les élèves.

Pour SUD éducation, le caractère national des diplômes tels que le baccalauréat et le diplôme national du brevet constituent en outre un enjeu d'égalité pour les élèves. Par conséquent, SUD éducation vous demande de nouveau de vous saisir de la question de l'allègement des programmes, nécessaire dans la période que nous traversons. Nous vous demandons également de vous saisir de la question du report des épreuves de spécialité en terminale.

Veuillez croire, madame la Présidente, en notre attachement au service public d'éducation.

Brendan Chabannes,  
cosecrétaire de la fédération SUD éducation

